

**SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 13 OCTOBRE 2020 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 13 octobre 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Michel Landry
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

M. le conseiller Gregory Bussières
M. le conseiller Gaétan Normandeau

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale
M. Michel Simard, trésorier et greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

20-10-250 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

20-10-251 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec modification à la résolution 20-09-239, dernier alinéa afin que le texte soit écrit de la façon suivante :

D'AUTORISER M. ~~Alexandre Desjardins~~, le greffier ou son adjoint à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

20-10-252 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.

20-10-253 ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

Commis secrétaire-réceptionniste (8 au 11) (17 de 10 à 16 h)

Secrétaire loisirs et culture (14 au 25) 28, 29, 30

Numérisation.....(1 au 4)

Jenny Fortier

Commis secrétaire-réceptionniste (14 au 16) (17 de 8 h 30 à 10 h)

Secrétaire loisirs et culture (1 au 4) (8 au 11)

Hélène Therrien

Commis secrétaire-réceptionniste(18 au 25)

Patrick Lafleur

Homme d'entretien centre communautaire .. pour une période indéterminée

Paul-Yvan Bourgoïn

Opérateur concierge..... (1 au 4)(5 au 30)

Jasmin Baril

Opérateur-concierge..... (1 au 4) (5 au 27)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

20-10-254

EMBAUCHE DU PERSONNEL ATTITRÉ AU DÉNEIGEMENT - SAISON HIVERNALE 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher le personnel supplémentaire nécessaire aux opérations de déneigement de la municipalité pour la saison 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT la publication des postes offerts jusqu'au 2 septembre 2020 et la réception de 17 candidatures, 8 candidats ont été retenus et convoqués en entrevue ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche des personnes suivantes pour les postes saisonniers offerts (temps partiel et temps plein) selon un horaire variable :

Poste	Candidat
Chef d'équipe et opérateur camion de déneigement ainsi que chargeur sur roues	Laurent Morin
Opérateur chargeur sur roues avec équipements de déneigement et camion de déneigement/épandeur classe 3	Denis Clermont
Opérateur chargeur sur roues avec équipements de déneigement	Réjean Éthier
Opérateur chargeur sur roues avec équipements de déneigement et déneigeuse à trottoirs	Dany Bouchard
Signaleur (sur appel)	Denise St-Louis Gabriel Girard

20-10-255

EMBAUCHE DE MME STACY-ANN OLIVER AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de développement loisirs, culture et vie communautaire au sein de la Ville est vacant ;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi en septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Stacy-Ann Oliver a signifié son intérêt pour ce poste et que le comité de sélection a retenu sa candidature ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER Mme Stacy-Ann Oliver à titre d'employée à l'essai au poste d'agente de développement loisirs, culture et vie communautaire selon les conditions salariales annuelles de 50 000 \$ avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

20-10-256 DÉPART DE M. ALEXANDRE DESJARDINS AU POSTE DE GREFFIER

CONSIDÉRANT QU'un terme a été mis au contrat de travail de M. Alexandre Desjardins à titre de greffier, et ce, à compter du 29 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les indemnités et prestations exigibles lui ont été versées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le départ de M. Alexandre Desjardins à titre de greffier de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

20-10-257 NOMINATION DE MME ANIK RACICOT À TITRE DE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT le départ du greffier M. Alexandre Desjardins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un greffier par intérim jusqu'à son remplacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE Mme Anik Racicot, directrice générale, soit également nommée greffière par intérim, et ce, jusqu'au moment de pourvoir à nouveau le poste de greffier.

20-10-258 APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020 TOTALISANT 851 897,04 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de septembre 2020 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21771 à 21778 inclusivement

Pour la somme de : 2 101,84 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 501993 à 502083 inclusivement

Pour la somme de : 532 119,26 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5316 à 5367 inclusivement

Pour la somme de : 208 032,69 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 35 à 38 inclusivement

Pour la somme de : 109 643,25 \$

Grand total : 851 897,04 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de septembre 2020 totalisant 851 897,04 \$.

20-10-259

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 30 septembre 2020.

20-10-260

VIREMENT D'UNE PARTIE DU SURPLUS AFFECTÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SURPLUS AFFECTÉ AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal procède actuellement à l'analyse des budgets de fonctionnement et d'investissements, des surplus affectés ainsi que du surplus non affecté ;

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir de nouveaux équipements pour l'aéroport municipal ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu d'affecter des sommes au fonctionnement de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le virement de 141 000 \$ à partir du surplus affecté du développement économique au surplus affecté aéroport.

20-10-261

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 10 699,73 \$ À LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS (SOPFEU) - (PREMIER EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1115, boulevard Industriel se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2020 couvrant ainsi le premier exercice se terminant au 30 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à verser un crédit de taxes de 10 699,73 \$ à SOPFEU correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

20-10-262 AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 11 019,17 \$ À KRAFT NORDIC S.E.C. (PREMIER EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règlements 277 et 277-1, un crédit de taxes foncières est accordé au(x) propriétaire(s) d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 250, place J.E. Rivest se qualifient au programme de crédit selon l'article 7.2 du règlement 277 et l'article 5 du règlement 277-1 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2020 couvrant ainsi le premier exercice se terminant au 31 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à verser un crédit de taxes de 11 019,17 \$ à Kraft Nordic s.e.c. correspondant à 65 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

20-10-263 AUTORISATION DE PAIEMENT DE 37 999,24 \$ TAXES INCLUSES À LA SOCIÉTÉ D'ANALYSE IMMOBILIÈRE ABITIBI INC. POUR LES FRAIS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE LA MATRICE GRAPHIQUE SUIVANT LA RÉFORME CADASTRALE

CONSIDÉRANT le mandat donné à la Société d'analyse immobilière D.M. inc. pour l'intégration de la réforme cadastrale par la résolution 19-12-379 pour la somme de 38 000 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture d'honoraires professionnels du 22 septembre 2020 de la Société d'Analyse Immobilière Abitibi Inc., filiale de la Société d'analyse immobilière D.M. inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 37 999,24 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels pour la conception de la matrice graphique suivant la réforme cadastrale à la Société d'Analyse Immobilière Abitibi inc.

20-10-264

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 278 043 \$ AVANT TAXES AU CENTRE DU CAMION MABO INC. POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-19005 pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé et l'octroi du contrat de celui-ci par la résolution 19-11-345 au Centre du Camion Mabo inc. ;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt n° 306 pour l'acquisition dudit camion ;

CONSIDÉRANT QUE le camion a été livré et qu'il est conforme au devis ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 278 043 \$ avant taxes au Centre du Camion Mabo inc. pour l'achat d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé selon l'appel d'offres LSQ-19005 et l'adoption du règlement d'emprunt n° 306.

20-10-265

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 1 463,92 \$ À LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC (CAUAT) POUR LE SERVICE DE RÉPARTITION INCENDIE 2021

CONSIDÉRANT la Ville de Lebel-sur-Quévillon confie le mandat de répartition incendie à la Centrale d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021 et selon la facture 1874, les coûts seront de 235 \$ par caserne plus 0,57 \$ par habitant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 1 463,92 \$ à la Centrale d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) pour le service de répartition incendie 2021.

20-10-266 AUTORISATION D'ACHAT D'UN ROULEAU BRISE-GLACE POUR L'ENTRETIEN DES RUES EN PÉRIODE HIVERNALE 22 585,40 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera elle-même au déneigement des rues ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir un rouleau brise-glace ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) demandes de soumission ont été reçues à cet effet, soit :

- Groupe R.Y. Beaudoin Inc. : **45 276,00 \$ taxes incluses**
- Grattex : **22 585,40 \$ taxes incluses**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande l'achat du rouleau brise-glace auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Grattex ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du rouleau brise-glace chez Grattex pour la somme de 22 585,40 \$ taxes incluses.

20-10-267 AUTORISATION DE PAIEMENT DE 11 497,50 \$ TAXES INCLUSES À LAMOTHE DIVISION SINTRA INC. POUR CONSTITUER LA RÉSERVE DE SABLE DE ± 7 000 TONNES MÉTRIQUES NÉCESSAIRE AU DÉNEIGEMENT 2020-2021 QUI SERA EFFECTUÉ PAR LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville effectuera le déneigement des rues pour la saison hivernale et que cette quantité de sable est nécessaire afin de constituer une réserve pour la saison hivernale 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lamothe Division Sintra Inc. nous a fait parvenir la facture 2003721 pour ± 7 000 tonnes métriques de sable ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 11 497,50 \$ taxes incluses à Lamothe Division Sintra Inc. pour constituer la réserve de sable de ± 7 000 tonnes métriques nécessaire au déneigement 2020-2021 qui sera effectué par la Ville.

20-10-268

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 12 854,22 \$ TAXES INCLUSES À EXCAVATION S. RIOUX POUR TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE TRANSPORT DE LA RUE DES SAPINS, DU GARAGE MUNICIPAL AINSI QUE LA DESTRUCTION DE BARRAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 339 pour des travaux d'excavation et de transport pour la réparation du réseau d'égout dans la rue des Sapins, des travaux sur le site du garage municipal ainsi que la destruction d'un barrage de castors ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 854,22 \$ taxes incluses à Excavation S. Rioux pour les divers travaux d'excavation et de transport de matériel effectués entre le 8 et le 22 septembre 2020 - facture 339.

Le maire déclare que les demandes de dérogation mineure seront abordées au point suivant et invite toute personne présente pour faire valoir son point de vue ou communiquer de nouveaux éléments concernant l'une de ces demandes à se lever et à s'identifier.

Aucune des personnes présentes ne répond à cette invitation.

20-10-269

DÉROGATION MINEURE DE PARTENAIRES À PART ÉGALE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 111, PRINCIPALE SUD AFIN DE LÉGALISER LA MARGE DE REcul LATÉRALE MINIMALE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Partenaires à Part Égale concernant leur propriété du 111, Principale Sud ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à légaliser la marge de recul latérale minimale pour l'agrandissement du bâtiment principal à 0,8 m au lieu du 4 m tel que prévu à l'article 22 du règlement n° 284 ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins de leur droit de propriété et qu'il ont signifié leur accord par écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure à Partenaires à Part Égale pour l'immeuble situé au 111, Principale Sud afin de légaliser la marge de recul latérale minimale pour l'agrandissement du bâtiment principal à 0,8 m au lieu de 4 m tel que prévu à l'article 22 du règlement n° 284.

20-10-270

DÉROGATION MINEURE DE MME JULIE PAQUIN ET M. DAVID BLAIS POUR L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 56, RUE DES MERISIERS AVEC UNE MARGE DE REcul LATÉRALE MINIMALE À 2 M

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Julie Paquin et M. David Blais pour l'implantation d'un bâtiment principal au 56, rue des Merisiers ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à légaliser la marge de recul latérale minimale à 2 m au lieu de 5 m tel que requis par l'article 22 du règlement n° 284 ;

CONSIDÉRANT la forme irrégulière du terrain du 56, rue des Merisiers réduisant les possibilités d'implantation de bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation respecte toutes les autres normes du règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure de Mme Julie Paquin et M. David Blais pour l'implantation d'un bâtiment principal au 56, rue des Merisiers avec une marge de recul latérale minimale à 2 m au lieu du 5 m tel que requis par l'article 22 du règlement n° 284.

20-10-271

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 34 754,91 \$ AVANT TAXES À HYDRAU-MÉCANIC POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DE TUYAUX POUR LA SAUMURE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de fabrication et d'installation de tuyaux pour la saumure de la patinoire à Hydrau-Mécanic par la résolution 20-06-147 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 8 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hydrau-Mécanic nous a fait parvenir la facture 201198 à cet effet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service Loisirs et Culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 34 754,91 \$ avant taxes à Hydrau-Mécanic pour la fabrication et l'installation de tuyaux pour la saumure de la patinoire.

20-10-272 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2020 ET JANVIER, FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Mme la conseillère Julie Rivard, mairesse suppléante et M. le conseiller Gregory Bussieres, maire suppléant substitut pour les mois de novembre, décembre 2020 et janvier, février 2021.

20-10-273 AUTORISATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS COMPTABLES

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la Loi sur les cités et villes interdit au greffier de se dessaisir, sans permission du conseil, de la possession des livres, registres, plans, cartes et autres documents détenus par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les documents à être détruits respectent les délais prévus au calendrier de conservation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la destruction des documents énumérés ci-dessous :

Année 2009

- ✓ *Liste des données et registre de la paie*
 - ✓ *Copie des chèques, bons de commande, factures, reçus et caisse-recettes*
-

Année 2012

- ✓ *Journal des achats*
 - ✓ *Journal des ventes*
 - ✓ *Écritures de journal*
 - ✓ *Balance de vérification et rapports budgétaires*
-

Année 2013
✓ *Petite caisse*

Année 2017
✓ *Permis de vendeurs itinérants*

**20-10-274 AIDE FINANCIÈRE DE 3 000 \$ À MME MAXIME DALLAIRE
PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE
QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maxime Dallaire, étudiante en troisième année collégiale, fait partie de l'équipe de volleyball collégial AAA « Les Lynx du cégep Édouar Montpetit » et joue dans la division 1 et que malgré la pandémie qui sévit, elle doit assumer des frais importants pour les coûts d'inscription, d'achat d'équipement, consultations diverses, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Maxime Dallaire a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à Mme Maxime Dallaire une aide financière de 3 000 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.

**20-10-275 AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE
1 500 \$ À M. JORDAN PAUL PROVENANT DU FONDS DE LA
JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jordan Paul, étudiant en quatrième secondaire, s'est à nouveau qualifié pour faire partie de l'équipe de hockey juvénile «Filon M18» de Val-d'Or et que cela implique des frais importants d'entraînements, de compétitions, de transports, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, M. Jordan Paul a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à M. Jordan Paul une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de septembre 2020.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de septembre 2020.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de septembre 2020.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Deux citoyens sont présents dans la salle. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants : minière Osisko et Kraft Nordic s.e.c.

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux fournissent les réponses.

20-10-276

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

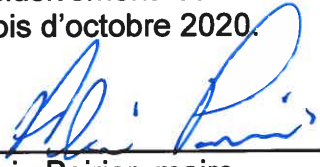
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

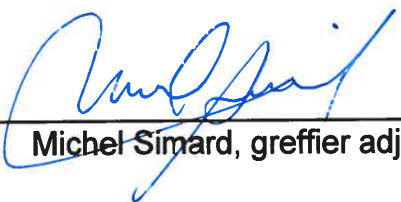
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 6.

Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-10-250 à 20-10-276 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 14^e jour du mois d'octobre 2020.


Alain Poirier, maire


Michel Simard, greffier adjoint